

(12) BREVET D'INVENTION

- (11) N° de publication : **MA 58261 B1** (51) Cl. internationale : **G09F 13/04; G09F 27/00; G09F 19/22; G09F 13/18**
- (43) Date de publication : **30.09.2024**
-
- (21) N° Dépôt : **58261**
- (22) Date de Dépôt : **09.09.2021**
- (30) Données de Priorité : **15.09.2020 FR 2009352**
- (71) Demandeur(s) :
- **Legrand France, 128, avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny 87000 Limoges (FR)**
 - **Legrand SNC, 128, avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny 87000 Limoges (FR)**
- (72) Inventeur(s) : **NOIROT, Didier ; POURIEUX, Nicolas**
- (74) Mandataire : **SALMOUNI-ZERHOUNI & ASSOCIES**
- (86) N° de dépôt auprès de l'organisme de validation :21306232.6

(54) Titre : **BLOC AUTONOME DE SECURITE**

(57) Abrégé : L'invention concerne un bloc autonome d'éclairage de sécurité (1) comportant :- un boîtier (10) comprenant un socle (100) apte à être monté sur une surface de montage et une plaque diffuseur (150) d'un faisceau lumineux fermant l'avant du socle, et,- un élément support (30) pour la fixation d'une étiquette pictogramme (40) à l'extérieur du boîtier.Selon l'invention, il est prévu que:- le bloc comporte au moins un système de montage intermédiaire (20),- l'élément support comporte au moins un moyen de fixation pour coopérer avec ledit système de montage intermédiaire, et- le socle comporte, d'une part, un premier moyen de réception adapté à recevoir ledit système de montage intermédiaire de sorte qu'il coopère avec le moyen de fixation de l'élément support afin de maintenir l'étiquette pictogramme dans un plan sensiblement parallèle à la plaque diffuseur du boîtier, et, d'autre part, un deuxième moyen de réception, distinct du premier moyen de réception, adapté à recevoir ledit système de montage intermédiaire de sorte qu'il coopère avec le moyen de fixation de l'élément support afin de maintenir l'étiquette pictogramme dans un plan sensiblement perpendiculaire à la plaque diffuseur du boîtier.

Revendications

1. Bloc autonome d'éclairage de sécurité (1) comportant :
 - un boîtier (10) comprenant un socle (100) apte à être monté sur une surface de montage et
 - une plaque diffuseur (150) d'un faisceau lumineux fermant l'avant du socle (100), et,
 - un élément support (30) pour la fixation d'une étiquette pictogramme (40) à l'extérieur du boîtier (10),

caractérisé en ce que :

 - il est prévu au moins un système de montage intermédiaire (20),
 - l'élément support (30) comporte au moins un moyen de fixation (335, 337) pour coopérer avec ledit système de montage intermédiaire (20), et
 - le socle (100) comporte, d'une part, un premier moyen de réception (110) adapté à recevoir ledit système de montage intermédiaire (20) de sorte qu'il coopère avec le moyen de fixation (335, 337) de l'élément support (30) afin de maintenir l'étiquette pictogramme (40) dans un plan sensiblement parallèle à la plaque diffuseur (150) du boîtier (10), et, d'autre part, un deuxième moyen de réception (112), distinct du premier moyen de réception (110), adapté à recevoir ledit système de montage intermédiaire (20) de sorte qu'il coopère avec le moyen de fixation (335, 337) de l'élément support (30) afin de maintenir l'étiquette pictogramme (40) dans un plan sensiblement perpendiculaire à la plaque diffuseur (150) du boîtier (10).
2. Bloc autonome d'éclairage de sécurité (1) selon la revendication 1, dans lequel l'élément support (30) comporte un premier moyen de fixation (335) adapté à coopérer avec ledit système de montage intermédiaire (20) afin de maintenir l'étiquette pictogramme (40) dans le plan sensiblement parallèle à la plaque diffuseur (150) et un deuxième moyen de fixation (337), distinct du premier moyen de fixation (335), adapté à coopérer avec ledit système de montage intermédiaire (20) afin de maintenir l'étiquette pictogramme (40) dans le plan sensiblement perpendiculaire à la plaque diffuseur (150).
3. Bloc autonome d'éclairage de sécurité (1) selon l'une des revendications 1 et 2, dans lequel le système de montage intermédiaire (20) comporte une paire d'éléments de montage (200) identiques formant chacun, d'une part, un pied (201) adapté à être reçu dans un desdits premier ou deuxième moyens de réception (110, 112) du socle (100) du boîtier (10), et, d'autre part, une tête (202) adaptée à coopérer avec chaque moyen de fixation (335, 337) de l'élément support (30).
4. Bloc autonome d'éclairage de sécurité (1) selon la revendication 3, dans lequel l'élément support (30) comporte :
 - une réglette (300) s'étendant selon un axe longitudinal (L), destinée à être assemblée avec l'étiquette pictogramme (40),
 - des moyens d'assemblage (310) destinés à maintenir fixement l'étiquette pictogramme (40) contre la réglette (300), et,
 - une paire d'étriers (331) destinée à recevoir la tête (202) de chaque élément de montage (200) du système de montage intermédiaire (20), chaque étrier (331) s'étendant sur une même face de la réglette (300).
5. Bloc autonome d'éclairage de sécurité (1) selon la revendication 4, dans lequel chaque moyen de fixation de l'élément support (30) comporte une ouverture (335, 337) dans chacune des deux branches (332) en vis-à-vis de chaque étrier (331), les ouvertures (335, 337) de chaque étrier (331) étant en regard l'une de l'autre et destinées à communiquer avec une ouverture traversante (204) prévue dans la tête (202) de l'élément de montage (200) reçue dans ledit étrier (331) de manière que lesdites ouvertures (335, 337), alignées avec l'ouverture traversante (204),

forment un conduit de réception d'un élément de fixation destiné à maintenir fixement la tête (202) de l'élément de montage (200) dans ledit étrier (331).

6. Bloc autonome d'éclairage de sécurité (1) selon les revendications 2 et 5, dans lequel les ouvertures (335) en regard du premier moyen de fixation de l'élément support (30) sont centrées sur un axe commun (C1) qui s'étend parallèlement à l'axe longitudinal (L) de la réglette (300), ledit axe commun (C1) étant décalé par rapport au plan d'extension de l'étiquette pictogramme (40).

7. Bloc autonome d'éclairage de sécurité selon les revendications 2 et 5 ou 6, dans lequel les ouvertures (337) en regard du deuxième moyen de fixation de l'élément support sont centrées sur un axe commun (C2) qui s'étend parallèlement à l'axe longitudinal (L) de la réglette (300), ledit axe commun (C2) étant inclus dans le plan d'extension de l'étiquette pictogramme (40).

8. Bloc autonome d'éclairage de sécurité (1) selon l'une des revendications 4 à 7, dans lequel la réglette (300) est formée par un profilé plat à section en U qui délimite intérieurement une rainure longitudinale (301) destinée à recevoir une partie de l'étiquette pictogramme (40).

9. Bloc autonome d'éclairage de sécurité (1) selon l'une des revendications 1 à 8, dans lequel le socle (100) comporte une paroi latérale (102) qui s'élève à partir d'une paroi de fond (101) et suit un contour globalement rectangulaire de manière à former deux petits côtés transversaux (102A) et deux grands côtés longitudinaux (102B), et de manière que le bord avant (102C) de ladite paroi latérale (102) délimite une ouverture rectangulaire (105) destinée à recevoir la plaque diffuseur (150), et dans lequel le deuxième moyen de réception du socle (100) comporte une paire de logements (112) se faisant face, formés en creux dans la paroi latérale (102) du socle (100) de manière à déboucher vers l'intérieur du socle (100), lesdits logement s'étendant sur les petits côtés transversaux (102A) de la paroi latérale (102) et étant positionnés le long d'un plan médian (P) du socle (100) perpendiculaire à l'ouverture rectangulaire (105).

10. Bloc autonome d'éclairage de sécurité (1) selon l'une des revendications 1 à 9, dans lequel le socle (100) comporte une paroi latérale (102) qui s'élève à partir d'une paroi de fond (101) et suit un contour globalement rectangulaire de manière à former deux petits côtés transversaux (102A) et deux grands côtés longitudinaux (102B), et de manière que le bord avant (102C) de ladite paroi latérale (102) délimite une ouverture rectangulaire (105) destinée à recevoir la plaque diffuseur (150), et dans lequel le premier moyen de réception du socle comporte une paire de logements (110) se faisant face, formés en creux dans la paroi latérale (102) du socle (100) de manière à déboucher vers l'intérieur du socle (100), lesdits logements (110) s'étendant sur les petits côtés transversaux (102A) de la paroi latérale (102) et jouxtant un des grands côtés longitudinaux (102B) du socle (100).

11. Bloc autonome d'éclairage de sécurité (1) selon la revendication 10, dans lequel chaque logement (110) du premier moyen de réception communique avec une encoche (111) formée en creux dans la paroi latérale (102) du socle (100) de manière à déboucher vers l'intérieur du socle (100), chaque encoche (111) s'étendant sur ledit grand côté longitudinal (102B) qui jouxte lesdits logements (110).

12. Bloc autonome d'éclairage de sécurité (1) selon l'une des revendications 1 à 11, dans lequel la plaque diffuseur (150) comporte des encoches (156) destinées à être traversées par le système de montage intermédiaire (20).

13. Bloc autonome d'éclairage de sécurité selon la revendication 12, dans lequel la plaque diffuseur (150) comporte, le long de son bord périphérique, des zones (157) de plus faibles résistances formant des parties sécables adaptées à être découpées pour former lesdites encoches (156) de la plaque diffuseur (150).